

Conseil communal du 25 mars 2019

Interventions du groupe Ecolo

Point 4. Décision de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications du Parlement wallon dans le dossier Herpoel c/ Senesael & consorts

Le but de notre réclamation auprès de la Commission Parlementaires des dépenses électorales était de rappeler que les règles doivent respectées par tous, d'attirer l'attention sur l'utilisation détournée de la revue communale qui je le rappelle est un outil de communication financé par l'ensemble des citoyens estaimpuisiens.

Notre volonté est d'envisager la revue communale avec une optique plus citoyenne, plus participative, d'encourager les citoyens à prendre la plume comme nous l'avons fait lors de la dernière parution en donnant la parole à un jeune qui se mobilise avec des milliers de jeunes pour la protection de notre planète.

Nous voulons une revue communale plus démocratique, plus éthique et qui appartienne à tous.

Nous espérons que la majorité suite à la décision de la Commission Parlementaire entamera une réflexion sur l'Estaimpuisien afin d'y donner un espace d'expression au monde associatif et aux citoyens.

Nous souhaitons que cette revue communale soit dotée d'un comité de rédaction pluraliste et que le directeur de publication soit un membre apolitique de l'administration. En plus d'être une source d'information qui permette aux citoyens de mieux vivre d'un point de vue pratique et convivial, nous souhaitons également que chaque parti puisse disposer d'une page entière (ce qui ferait trois pages sur vingt-huit) afin de pouvoir développer ses idées.

Concernant les sommes que la Commission Parlementaire a estimé avoir été prélevées sur le budget communal à des fins électorales personnelles, nous ne doutons pas un seul instant de l'honnêteté des personnes impliquées. Sachant par ailleurs que M. le Bourgmestre aime les citations, nous sommes persuadés qu'il *sera rendu à César ce qui appartient à César*!

Point 9. Compte du C.P.A.S- exercice 2018

Monsieur le 1^{er} Echevin,

Lors de la dernière réunion du CPAS, notre représentant a demandé au nouveau Président de faire le point sur le dossier de la Résidence-Services initié sous la mandature précédente. Celui-ci a tracé en toute transparence, et nous l'en remercions, le fil chronologique de ce dossier.

Quelle ne fut pas sa surprise, d'apprendre ce jour-là, **que dès le mois de janvier 2018**, l'Institut Saint-Joseph de Néchin, renonçait au partenariat dans ce projet. Un partenariat nécessaire, indispensable et obligatoire pour que ce projet voie le jour.

Durant tout le cheminement d'avancement de ce projet, nous n'avons pas manqué à diverses reprises de douter de la pérennité de cette ambition en rappelant à différents moments la difficulté de remplir les résidences-services et de demander à maintes reprises où en était le partenariat envisagé avec le Home de Néchin.

A aucun moment, la décision négative du pouvoir organisateur dudit home n'a été signalée aux membres du Conseil de l'Action Sociale. Au contraire, les laissant dans l'ignorance, le dossier a suivi son cours (concours d'architecture, désignation du bureau d'architecture, contrat d'encadrement avec Belfius) engageant des frais non négligeables mais inutiles pour le CPAS.

De surcroît, ce projet a été mis en exergue à moult occasions durant la campagne électorale afin de servir l'ambition de la tête de liste de votre groupe politique.

Malheureusement, ici, nous devons parler au minimum de grand amateurisme.

Mes questions sont donc simples Monsieur le 1^{er} Echevin :

Comment justifiez-vous de ne pas avoir tenu informé les membres du Conseil de l'Action sociale de la décision du mois de janvier 2018 les induisant en erreur dans leurs choix futurs et engageant des sommes à fonds perdus pour notre CPAS.

Quelles seront les conséquences à venir pour notre CPAS quand il faudra se délier du bureau d'architecture et de Belfius ?

Bien entendu, nous n'approuverons pas les comptes 2018 du CPAS mais au minimum, nous nous abstiendrons.

Point 28. Appel à projets « Territoire intelligent »

On parle ici de points d'apport volontaire, ce projet est développé par Ipalle et le site de la ville de Leuze présente le projet accompagné du document et d'un lien de et vers Ipalle. Nous ne comprenons pas la corrélation avec cet appel à projet mis à part un point qui mentionne la gestion des déchets.

Ce point de l'ordre du jour peut sembler anodin mais aurait mérité ou mériterait toute notre attention puisque la date limite des dépôts de projet est le 31 mars 2019. Dans le cadre de notre volonté de transparence et de participation citoyenne, pourquoi ne pas introduire le dossier des comités de village ?

On a prouvé à plusieurs reprises notre capacité d'agir dans l'urgence. Démontrons, démontrez notre volonté politique d'avancer et de nous donner les moyens de réaliser ce projet qui apparaît comme un projet commun à tous les groupes politiques d'Estaimpuis. L'apport de ces aides soulagerait aussi le budget communal.

Je cite les éléments repris du document officiel de l'appel à projets.

Projets recherchés

- *La gouvernance et la citoyenneté*
- *Au service d'une interaction et d'une participation citoyenne augmentées*
- *Faire contribuer les citoyens à l'élaboration ou l'évaluation des politiques publiques locales*
- *Répondre à la demande de transparence*
- *Inclure le citoyen dans le processus de développement de sa commune*
- *Adapter le système administratif à l'ère numérique*

Dans les thématiques prioritaires, on retrouve

1. *L'énergie et l'environnement*
2. *La mobilité et la logistique*
3. *La gouvernance et la citoyenneté*

Le moment opportun est

1. *Renouvellement des conseils communaux*
2. *Inscription des projets dans une stratégie numérique communale*
3. *Programme stratégique transversal*
4. *Data : génération de données, gouvernance et souveraineté, open data, sécurité*

Critères d'évaluation

Participation citoyenne, davantage de transparence et d'ouverture

Caractère innovant, interopérable, ouvert et répliquable

Le projet doit être en cohérence avec le PST communal (Plan stratégique transversal) et ainsi viser le long terme et la cohérence.

Cofinancement de la Région à hauteur de 50%

Avec intervention minimale garantie de 20 000€, plafonnés à 250 000€ par projet.

Le montant plancher permettra à toutes les villes et communes wallonnes de pouvoir participer à ce projet (même les plus petites communes rurales).

Montant additionnel égal à 10% du montant du projet.

Pour permettre un accompagnement par un consultant extérieur pour la mise en œuvre des projets lauréats.

Avec un maximum de 25 000€

Il serait dommage de ne pas essayer de profiter de ces subsides.

Question au collège communal : l'abattage des arbres sur la RN 511

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux règles que vous avez mises en place, je me permets de vous adresser cette question au nom du groupe Écolo de l'entité d'Estaimpuis.

Chacun a pu découvrir en début de ce mois le véritable carnage qui a été fait par le SPW le long de la route nationale 511. De nombreux habitants ont été choqués, selon nous à juste titre de voir cet écran végétal couché sur le sol. De nombreux habitants d'Évregnies nous ont contactés pour nous demander qui avait demandé ce travail. Sur les réseaux sociaux Monsieur le premier échevin a annoncé, je cite : « L'abattage était totalement nécessaire tant pour la sécurité que pour les conséquences de la présence des arbres dans les fossés (difficultés d'entretien, inondations...) La plantation des arbres se fera de manière concertée et raisonnée avec la commune. » fin de citation. Dans vos arrêtés, Monsieur le bourgmestre, on retrouve en date du 23 janvier une délibération qui régleme le chantier. Contactée par la presse, la commune déclare ne pas avoir été tenue au courant de cet abattage. Nous estimons que les riverains auraient dû être informés de ce chantier.

Je tiens à souligner l'importance des arbres contre le réchauffement climatique. Il faut souligner l'importance des arbres, surtout des saules qu'on a abattus, dans le drainage des sols. Le saule a une capacité importante à capter l'eau présente dans la terre. Ses très nombreuses racines vont aspirer l'eau. Tout comme son cousin le peuplier, le besoin en eau du saule est d'environ 100 litres d'eau par jour. On comprend dès lors que ces arbres participent à l'assèchement des terres. Les saules abattus luttent donc contre l'excès d'eau. Bien sûr leur présence dans et en bordure des fossés posait un problème notamment de sécurité sur la voie cyclable. Ce que nous dénonçons est le carnage fait par le SPW même sur les bords de ces fossés.

Il faut maintenant aller de l'avant.

On parle de concertation avec le SPW, les contacts ont-ils été pris ? A-t-on envisagé la possibilité de réaliser un talus arboré au niveau d'Évregnies et derrière les habitations d'Estaimpuis village ?

Notre commune a organisé, avec bonheur selon moi, un concours pour décorer le rond-point du sabot en concertation avec le SPW. Pourquoi ne pas faire de même avec un talus en impliquant des écoles comme l'école d'horticulture, le Tremplin par exemple ?

Pourrez-vous tenir la population au courant de l'évolution de ce dossier ?

Merci pour votre bonne et verte attention

Question au collège communal : retransmission des conseils communaux et interpellation citoyenne lors des conseils communaux

Monsieur le Bourgmestre,

La transparence et la citoyenneté sont des maîtres-mots de nos démocraties contemporaines. Et pour pérenniser notre système démocratique, nous devons être vigilants à mettre tout en œuvre pour développer ces éléments. C'est pourquoi, le groupe Ecolo vous demande d'envisager la

possibilité que les débats du conseil communal puissent être retransmis en direct sur le net. Cela permettrait à une plus grande partie des Estaimpusiens de participer à la vie démocratique de notre commune. Nous pourrions nous inspirer d'autres expériences qui existent déjà en la matière et être dans les premières communes de Wallonie à appliquer cette démarche.

Dans le même ordre d'idée, nous souhaiterions que dans les prochains numéros de la revue communale, nous rappelions la procédure d'interpellation citoyenne afin que nous donnions à nos concitoyens toute la connaissance utile et nécessaire sur cette possibilité.

Nous vous remercions de l'écoute attentive que vous apporterez à nos demandes.

Question au collège communal : le Chemin des Morts de Leers-Nord

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux règles que vous avez mises en place, je me permets de vous adresser cette question au nom du groupe Écolo de l'entité d'Estaimpuis.

Le patrimoine historique est quelque chose qui nous intéresse. Sans être passéiste, les traces du passé sont la mémoire de nos ancêtres, et il est parfois nécessaire de se rappeler de notre Histoire.

Si des frontières, comme les mers, les montagnes ou les déserts sont parfois des éléments qui séparent les peuples naturellement, elles ne sont souvent que des obstacles purement administratifs. C'est le cas chez nous : Leers-Nord, n'a de « Nord » que parce qu'il était Leers, donc français, il y a 200 ans. Et le Chemin des Morts est un vestige de cette époque qui a uni les deux communes après la césure régie par le Traité des Limites (en....). Il permettait aux convois funèbres de rejoindre l'église paroissiale et son cimetière à Leers avant que les Leersois devenus belges ne fassent construire leur église à Leers-Nord.

Cet axe a été amputé à la fin des années '70 sur sa partie française mais une alternative permettait aux promeneurs et autres usagers de longer le fossé qui matérialisait la frontière jusqu'à la rue Aurèle Guénard.

Les associations de marcheurs qui traversaient notre belle entité profitaient de ce nouvel itinéraire pour profiter de notre campagne. Lors des « Rendez-vous sur les sentiers », Eco-vie et les scouts de Leers-Nord ont à plusieurs reprises entretenu le chemin, en bonne intelligence avec l'agriculteur qui cultivait les parcelles de part et d'autre. Cette amélioration du lieu satisfaisait les usagers.

Hélas, lors de son départ à la retraite, notre bon fermier a cédé le droit de cultiver les terres à un agriculteur picquais qui ne respecte pas les lieux ni les règles : en mars 2011, le fossé-frontière a été rebouché malgré le refus d'autorisation tant belge que français. Et fin 2011, 60% de la longueur du chemin (près de 150m) a été labourée, sans aucune demande, ni enquête, ni autorisation.

Nous sommes intervenus auprès de l'administration et en avons averti le pouvoir en place. Une obligation de réempierrement l'assise du chemin jusqu'à la frontière a été envoyée à l'agriculteur qui a un temps feint de ne pas cultiver une bande de terre sans donner une assise digne d'un

chemin agricole mais il l'a vite réinvestie. Tandis que la municipalité de Leers l'avait mis en garde à propos des inondations possibles pour les riverains.

L'entrepreneur agricole n'en a eu que faire et les pouvoirs politiques des deux côtés de la frontière ont finalement laissé faire bien qu'interpellés à plusieurs reprises par des citoyens et l'association Eco-vie.

Les promeneurs, les marcheurs et les riverains qui utilisaient le chemin ont dû se tourner à regret vers d'autres routes moins bucoliques, moins enviées. L'hiver passé, des riverains français ont été inondés comme redouté. Les autorités françaises ont interpellé la commune pour que l'agriculteur recreuse le fossé qui, pour l'instant, n'a rien fait.

Suite à une rencontre avec Monsieur le 1^{er} Echevin, celui-ci m'a affirmé que nul ne pouvait se prévaloir de s'accaparer tout ou partie d'un patrimoine communal, que le fermier sera rencontré et qu'une action était en cours pour le rétablissement du chemin.

Une réunion devait être programmée pour une rencontre entre l'administration française, l'entrepreneur agricole et un riverain. Madame la 2^e Echevine devait, quant à elle, rencontrer ce lundi Monsieur Andriès, Maire de Leers (au cours de la même réunion ?).

Pourrait-on connaître le résultat de ces ou de cette rencontre ?

Par ailleurs, il y a quelques années, plus de 8 ans si je me rappelle bien, nous avons eu, en grande pompe, un conseil « municipo-communal » Leers-Estaimpuis. Le premier d'une série annoncée qui fut très courte puisqu'il fut finalement le seul. Ce dossier aurait pu être traité par cette assemblée si elle avait vraiment existé.

Merci pour votre bonne et verte attention

Question au collège communal : Famiflora

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux règles que vous avez mises en place, je me permets de vous adresser cette question au nom du groupe Écolo de l'entité d'Estaimpuis.

Le zoning du Quévaucamps est occupé en grande partie par l'entreprise Famiflora. Cette dernière a encore dernièrement acheté des terrains.

Plusieurs personnes ont attiré notre attention à propos de problèmes interpellants du fait de cette entreprise :

-d'un point de vue « urbanisme », une friterie a été installée sans avoir reçu les autorisations nécessaires. De nombreuses infractions peuvent être ou ont été constatées.

-d'un point de vue « sécurité », il nous semble bien que toutes les règles en matière d'incendie n'aient pas été respectées. Ces déficiences pourraient causer des problèmes quand on sait le nombre de personnes qui se déplacent pour y faire ses achats.

Pouvez-vous confirmer ces informations et, dans l'affirmative, pouvez-vous nous expliquer ce qui est envisagé pour faire suite à ces manquements de Famiflora?

Pourrez-vous aussi tenir la population au courant de l'évolution de ce dossier? Les pompiers seront-ils amenés à fermer le site pour assurer la sécurité des clients?

Merci pour votre bonne et verte attention